

FLASH TECHNIQUE

LA PRIME D'ACTIVITÉ

Agents territoriaux, titulaires ou contractuels, vous pouvez peut-être bénéficier de la prime d'activité, qui viendrait compléter vos revenus s'ils sont trop faibles.



La Prime d'activité, c'est quoi ?

La prime d'activité, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a été instaurée en 2016.

Elle est attribuée aux personnes ayant des revenus modestes avec pour objectif de garantir un certain pouvoir d'achat à ceux qui y sont éligibles et encourager à maintenir l'emploi. Pour en bénéficier vous ne devez pas dépasser un certain montant de revenus.



Les conditions d'attribution pour 2024

Qui peut en bénéficier :

- Avoir plus de 18 ans
- Résider en France de façon permanente
- Exercer une activité professionnelle
- Être Français ou citoyen de l'Espace économique européen.

Plafond de revenus

Pour être éligible à la prime d'activité, vos revenus doivent respecter les plafonds de ressources en vigueur :

- 1 935 euros pour une personne seule ou 1,4 Smic net
- 3 155 euros une personne seule avec un enfant



Ressources prises en compte

Les ressources prises en compte dans le calcul sont celles de l'ensemble des membres du foyer pour les 3 mois précédent la demande de prime d'activité :

- Les revenus de vos activités professionnelles
- Les allocations chômage
- Les allocations familiales
- Les revenus fonciers et immobiliers
- Les revenus mobiliers (actions, bons de capitalisation, etc.)
- Les indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.

Les allocations de logement ou les avantages en nature dont vous bénéficiez, tels qu'un logement gratuit ou si vous êtes propriétaire, comptent pour le calcul et sont évalués tous les mois en fonction de la composition de votre foyer.

Les pensions et rente invalidité (accident du travail, maladie professionnelle) ne se déclarent pas.



Montant de la prime d'activité 2024

Le montant de base de la prime est de 622,63 euros par mois pour une personne seule.

Il varie selon les revenus de l'ensemble du foyer du bénéficiaire. La prime d'activité a été revue à la hausse le 1er avril 2024 en même temps que d'autres aides sociales, comme le RSA, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou encore l'allocation temporaire d'attente (ATA).

En fonction de la composition de votre foyer, ainsi que de votre situation (seul, divorcé, veuf) vous pouvez bénéficier d'une majoration du montant forfaitaire de la prime.



Déclaration trimestrielle

Si vous êtes éligible, la prime d'activité vous est versée le 5 de chaque mois, et ce pendant 3 mois à un montant fixe, en cumulant avec les aides au logement (APL, ALS, ALF).

Par la suite, vous devrez faire votre déclaration trimestrielle de revenus pour percevoir les versements tous les mois, car la CAF se base sur vos revenus des 3 derniers mois pour vérifier vos droits à cette aide.

En cas de retard pour remplir la déclaration, vos droits peuvent être suspendus.

CONTACT